



Règlement du 4 Trails Challenge 2025

COURSES COMPTANT POUR LE CHALLENGE

9 Mars : Tour Pédestre à Villers Les Nancy – 25 km

24 Mai : Trail Lez'arts à Chaligny – 16 km

8 Juin : Laxou Trail à Laxou sapinière – 24 km

19 Octobre : Trail de Bois le Duc à Vandoeuvre les Nancy – 21 km

MODALITES DE PARTICIPATION AU CHALLENGE

° Pour être classé au challenge les coureurs doivent participer aux 4 courses et sur la distance indiquée pour chaque événement.

° Licenciés ou non licenciés.





CLASSEMENT GENERAL

- ° Le Classement général se fera au cumul des temps réalisés sur chaque course.
- ° Un coureur qui veut participer au classement général mais qui subit un empêchement sur l'une des courses se verra attribuer le temps du dernier coureur du même sexe. Pour que le temps lui soit attribuer, le coureur doit être obligatoirement inscrit sur la course à laquelle il aura eu cet empêchement.

RECOMPENSES

- ° Les récompenses du classement final seront remises, soit lors de la dernière épreuve ou soit lors d'une soirée.
- ° Les 5 premiers scratch hommes et les 5 premières scratch femmes seront récompensés.
- ° Un challenge du club le plus représenté sera effectué sur le nombre total de coureurs arrivés et sur l'ensemble des courses.

